

L'Echo des Réserves

Le bulletin de liaison des membres actifs des Commissions de Gestion de Natagora



Naturalistes et pêcheurs : Beaucoup d'intérêts communs...

Le 11 octobre, l'association de conservation de la nature « RNOB – Natagora » conviait des représentants de pêcheurs à la journée des bénévoles qu'elle organise deux fois l'an. Cette journée, ayant pour thème les poissons et les milieux piscicoles, fut organisée en collaboration avec la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique et la Fédération des Sociétés de Pêche Vesdre-Amblève. Au menu, des exposés et questions-réponses le matin ainsi que des activités de terrain l'après-midi.

Plus d'une soixantaine de collaborateurs de Natagora, dont une majorité de « gens de terrain » - conservateurs de réserves naturelles et membres d'antennes régionales – ont échangé des expériences diverses avec les représentants des pêcheurs, dans une atmosphère des plus conviviales, en bordure de la Lienne à Neufmoulin.

La parole fut successivement donnée à M. Jean-Claude Philippart (Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie – Université de Liège) qui dressa un état des lieux des populations de poissons en Wallonie et parla des succès et des menaces. M. Denis Parkinson, en charge d'un programme « Life » de réhabilitation des hauts-plateaux ardennais et initiateur d'un groupe de travail « poissons » au sein de Natagora précisa les missions et les réalisations de ce groupe de travail. Il y fut notamment question de l'observation directe des poissons dans leur milieu par les naturalistes, à l'oeil nu ou à l'aide de jumelles. MM. Frédéric Dumonceau, Maison wallonne de la Pêche et Benoît Chermannne présentèrent, quant à eux, un exposé conjoint sur le cadre légal et la diversité de la pêche en Wallonie. M. Xavier Rollin, Service public de Wallonie-Service de la Pêche présenta brièvement les missions de ce Service ainsi qu'une étude sur la relation entre la qualité biologique et la qualité des habitats aquatiques appliquée à la rivière « Eau d'Heure ». M. Dieudonné Randaxhe, président de la Fédération des Sociétés de Pêche Vesdre-Amblève présenta tout le travail réalisé par cette fédération territoriale, la première et la seule à s'adjointre les services d'un staff professionnel. Il céda ensuite la parole à MM. Philippe Denoël et Alexandre Dizier qui, au moyen de photographies parlant d'elles-mêmes, décrivirent toute l'ampleur d'un imposant travail d'inventaire des obstacles à la libre circulation des poissons sur les cours d'eau non navigables.

De fructueux échanges entre naturalistes et représentants des pêcheurs.
Cliché Benoît Chermannne

Sommaire

Les Brèves 2-3

Bilan...

De la situation de l'arnica dans les réserves naturelles Natagora... 4-5

Bilan...

Nouveau visage pour les vallées ardennaises 6-10

Gestion...

Sébastopol, une réserve qui se cultive ! 11-13

Gestion...

Bon anniversaire, la Cussignière ! 14-15

Les Brèves 16

Tout ce petit monde eut le loisir de converser et de poursuivre ces échanges d'expériences autour d'un repas champêtre convivial avec des produits du terroir.

Profitant de conditions météorologiques des plus agréables, l'après-midi fut consacrée à une démonstration de pêche d'inventaire à l'électricité, à l'évaluation de la qualité de l'eau par la méthode des indices biotiques, sous la conduite d'Aland Duray, moniteur de l'Ecole de Pêche Itinérante, à la présentation des espèces qui peuplent nos cours d'eau et à une projection de diapositives montrant les différents aménagements de restauration de ruisseaux menés par la Fédération des Sociétés de Pêche Vesdre- Amblève.

Nous retiendrons avant tout de cette journée que naturalistes et pêcheurs partagent, au travers de leurs spécificités respectives, beaucoup d'inquiétudes communes et qu'ils pourraient utilement mettre en commun certains moyens comme, par exemple, dans le traitement de dossiers - y compris en justice - portant atteinte à l'intégrité des milieux aquatiques (pollutions...). Mais il faut également saluer une volonté commune de mieux appréhender le vécu quotidien des uns et des autres, situation toujours propice au dialogue.

Nous sommes persuadés que cette journée y aura contribué et remercions Natagora pour son aimable invitation. Gageons que cette journée n'est que l'amorce d'une collaboration plus intense entre pêcheurs et naturalistes.

Benoît Sottiaux

Directeur de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique (F.S.P.S.B.)

Citoyen en action !



« Que puis-je faire si je constate » : l'arrachage d'une haie ou d'un arbre, un remblai ou un drainage de zone humide, le déboisement d'une zone forestière. Quels sont les droits en matière d'accès à l'information, de participation à une enquête publique, de recours contre un permis ? Qu'est ce que l'éco-conditionnalité, l'évaluation des incidences, ... ?

Trouver l'information, comprendre les législations en vigueur, identifier les personnes de contact et les bons interlocuteurs n'est pas chose facile.

Sur base d'une liste des questions les plus fréquemment posées, la rédaction de fiches « Léglis'Action » a donc été initiée. Le principal objectif de ces documents est de présenter de manière didactique les différentes procédures légales concernées dans chacun des cas présentés, ainsi que les actions et les personnes de contact à disposition des citoyens actifs. Ces outils vous permettront donc de mieux connaître et utiliser les moyens qui sont à votre disposition pour protéger notre patrimoine naturel.

Les fiches sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.natagora.be/legislaction>

Deux nouvelles espèces pour la faune belge dans nos réserves

Les buprestes sont des très beaux coléoptères en forme de balle à fusil, avec l'extrémité postérieure effilée... En dépit de leur attrait, les espèces de bupreste présentes en Belgique et leur répartition sont encore insuffisamment connues. Une trentaine d'espèces seraient rencontrées dans notre pays... et 2 nouvelles espèces ont été découvertes dans des réserves naturelles de notre association !

Une femelle de la première, *Anthaxia mendizabali*, a été trouvée en juin 2005 à Dinant dans la réserve naturelle de Devant-Bouvignes, sur une pelouse calcicole mésophile. Le développement larvaire a lieu dans les rameaux secs de légumineuses arbustives, généralement le genêt à balais, présent dans le lieu de la découverte. A ce titre, il est très intéressant de conserver des vieux genêts au sein de nos réserves naturelles, au moins sur de petites zones bien choisies, en particulier les lisières et les talus bien exposés. Même si le développement de l'arbuste est parfois en contradiction avec d'autres objectifs de conservation, il faut savoir que le genêt à balais est l'un des arbustes de nos régions qui héberge les cortèges entomologiques les plus riches, incluant de nombreuses espèces spécialisées, souvent rares !

Au mois d'août de la même année, c'est un mâle de *Chrysobothris solieri* qui a été découvert sur un tronc abattu de pin sylvestre en bordure d'une pelouse calcaire dans la réserve naturelle de Dailly. Cette espèce méridionale et thermophile apprécie les lieux secs et bien exposés. Elle semble strictement liée aux pins, contrairement au commun *C. affinis*, en apparence très voisin mais inféodé plutôt aux feuillus. Cette découverte rappelle que les pins, et plus particulièrement le pin sylvestre, accueillent une faune intéressante et très diversifiée dont la composition varie en fonction de la région, du climat local, des conditions stationnelles, etc. A cet égard, il peut être judicieux, dans le cadre des plans de gestion, de conserver des pins isolés voire des bouquets d'arbres, lesquels seront très attractifs à toutes saisons.

Derrière les espèces phares brandies pour représenter l'intérêt des réserves naturelles, « se cache » un grand nombre d'espèces nettement plus petites, discrètes et difficiles d'accès... mais qui peuvent attirer notre attention sur des principes de gestion ou de conservation spécifiques...



Chrysobothris affinis : une espèce voisine de *C. solieri*.
Cliché Jean-Yves Baugnée

Pour plus d'informations, lire :

Baugnée, J.-Y. et Neuray, M. (2008). *Anthaxia mendizabali* Cobos, 1965 et *Chrysobothris solieri* Castelnau & Gory, 1837, en Belgique (Coleoptera, Buprestidae). *Lambillionea*, CVIII, pp. 123-125.

A consulter aussi, le superbe ouvrage suivant :

Niehuis M. (2004). *Die Prachtkäfer in Rheinland-Pfalz und im Saarland. Fauna und Flora in Rheinland-Pfalz*, Beiheft 31, Gesellschaft für Naturschutz und Ornithologie Rheinland-Pfalz, Mainz, 713 pp.

Et sur le net :

Schott C. (2006). *Cartes de répartition des Coléoptères Buprestidae d'Alsace*. Société alsacienne d'Entomologie, <http://claude.schott.free.fr/Buprestidae/Repartition-Buprestidae-listes.html>.



L'étang constitue également un lieu privilégié pour l'organisation d'activités de découverte et de sensibilisation.

Cliché Jean-Pierre Pigeolet

Créé en 1999 par une convention entre la commune de Pont-à-Celles et l'ASBL Réserves Naturelles, le site de l'étang de Launoy aura connu une histoire un peu mouvementée.

Acquis à l'origine par la commune grâce à des subsides régionaux consacrés aux espaces verts, ce site possède d'ailleurs un statut un peu particulier. En effet, on parlera ici d'un "Espace vert public" et non d'une réserve naturelle, même si en pratique la conservation de la nature y tient une place prépondérante. Ce statut un peu particulier implique seulement que le site soit ouvert au public, via la création par exemple d'un sentier de promenade ou de découverte (ce qui est souvent aussi le cas dans nos réserves).

Créé en même temps que le site, un premier comité de gestion mixte (commune – Réserves Naturelles) a assez rapidement jeté

l'éponge, par manque de forces vives. S'en sont suivis quelques années de dormance, même si le site n'a jamais été complètement laissé à l'abandon. Mais grâce à l'opiniâtreté de l'éco-conseillère communale, en 2008 un nouveau comité a pu être remis sur pied et a repris activement la gestion du site. Celui-ci entend ramener l'étang de Launoy en lumière, non seulement par la remise en route de la gestion, mais également par l'organisation d'activités pédagogiques ou de découverte.

Ce site de 10 hectares se situe dans la vallée du Piéton, en bordure du canal Charleroi-Bruxelles, dans une zone principalement agricole. Comme son nom l'indique, il présente un joli étang central, alimenté par des sources et un petit ruisseau. Celui-ci est fréquenté, entre autres, par le martin-pêcheur. Ses eaux, de qualité correcte, abritent de nombreux insectes aquatiques, mais bizarrement peu de batraciens.

Autour et en contrebas de cet étang, on retrouve différents types de milieux humides, parsemés de majestueux saules blancs. On peut notamment y observer les rousserolles verderolle et effarvatte, ainsi que le bruant des roseaux.

A l'est de l'étang, s'étendent, sur une vaste zone en remblai, diverses plantations de peupliers, d'aulnes blancs et de mélèzes. Celles-ci sont le domaine de l'épervier, de la chouette hulotte, du loriot, des pics vert et épeiche,...

Dans ce site, fortement aménagé par la main de l'homme, les travaux de remise en état des milieux naturels ne manqueront pas (abattage des plantations en zone humide, fauche de restauration, réalisation de moines,...). Mais gageons que cette nouvelle équipe de gestion y parviendra sans problème, grâce à sa motivation et sa cohésion.

Si vous voulez leur donner un petit coup de main, n'hésitez pas à contacter Bernard De Kimpe (au 071/84.04.65) !

Nouvelle réserve naturelle de l'Eau D'Yves

L'Eau d'Yves est l'une de ces rivières wallonnes qui présente encore des tronçons relativement bien préservés. Les méandres de ce cours d'eau forment notamment une très belle entité paysagère et naturelle particulièrement intéressante à Vogenée, sur la commune de Walcourt, à une vingtaine de kilomètres au sud de Charleroi. C'est précisément en cet endroit que Natagora a pu concrétiser, fin septembre 2008, l'achat de près de 30 hectares.

Une vaste zone diversifiée, constituée d'un fond de vallée au travers duquel serpente la rivière, de friches sur coteaux secs et de boisements escarpés composent la nouvelle réserve naturelle Natagora dans une région où notre association n'est pas encore très présente.

Une réflexion sur la gestion future du site et sur la constitution d'une commission de gestion à part entière est actuellement menée.

Plusieurs hectares de zones ouvertes ont supporté des pratiques agricoles intensives pendant plusieurs années et il convient dès lors de trouver les méthodes de gestion les plus adéquates pour restaurer au plus vite le milieu. Un projet de pâturage extensif avec des chèvres de race Mohair est notamment envisagé sur les parcelles les plus pentues et les plus sèches.

Intéressé par ce nouveau projet ?

Prendre contact avec Julien Taymans – 0485-146947
julien.taymans@natagora.be



L'Eau d'Yves traverse la nouvelle réserve naturelle.
Cliché Julien Taymans



De la situation de l'arnica dans les réserves naturelles Natagora...

Floraison d'arnicas dans une de nos réserves naturelles.
Cliché Gaëtan Bottin

Par Gaëtan Bottin, Tiphaine Maurice et Serge Rouxhet

Parmi les nombreuses espèces végétales rares et menacées, il y en a qui tiennent le haut du pavé, par leur beauté et par leur popularité. Au même titre que les orchidées, l'arnica peut prétendre à ce rang. Sa floraison estivale jaune la rend très visible – contrairement à de nombreuses espèces patrimoniales discrètes et peu spectaculaires. Associée dans une partie de l'imaginaire collectif aux prairies alpines, elle donne à un site un petit cachet montagnard.

L'espèce est aussi connue pour son usage médicinal. Cette particularité ajoute une menace supplémentaire sur l'espèce (voir ci-dessous) et invite à une prudence particulière quant à la diffusion des localisations exactes des pieds de cette espèce. On peut cependant supposer que les cueilleurs d'arnica sont des personnes habitant à proximité des sites ou qui connaissent probablement les stations de l'espèce depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, l'arnica est une espèce indiquant généralement un milieu particulièrement intéressant et toujours oligotrophe : prairies très maigres, landes et nardaises.

Pour toutes ces raisons, on peut donc parler d'espèce-phare.

L'espèce est aujourd'hui strictement protégée en Région wallonne et a le statut d'espèce « en danger » à la liste rouge de la flore de Wallonie. La carte de répartition de l'espèce (ci-dessous) montre qu'elle a disparu de nombreux sites. Par ailleurs, en dehors des camps militaires, les populations wallonnes sont souvent de (très) petite taille.

En outre, deux projets – l'un de restauration, l'autre scientifique - en cours ont un peu plus dirigé les projecteurs vers cette espèce :

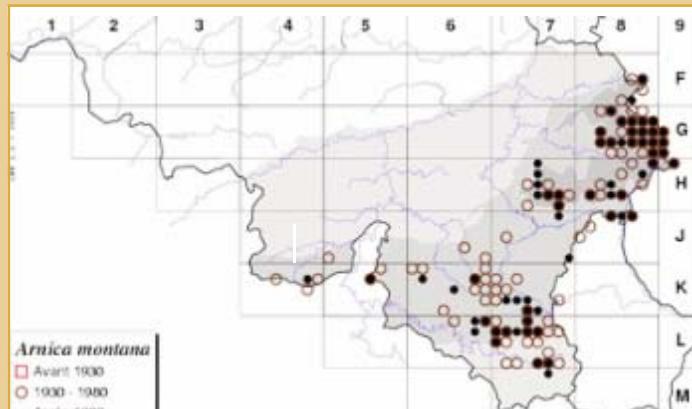
- Tout d'abord, le projet LIFE de restauration de nardaises, duquel Natagora est partenaire, a débuté en 2006 pour une durée de 4 ans. Mené avec des associations sœurs d'Allemagne et du Grand-Duché du Luxembourg, ce projet s'est choisi pour emblème la fleur d'arnica (voir Natagora, le magazine couleurs nature n°26).
- Ensuite, l'arnica fait actuellement l'objet d'un projet de recherche mené à l'Université de Metz. Un des objectifs de ce projet est d'analyser la structure génétique des populations d'*Arnica montana* dans les populations de basse altitude et de montagne au niveau de la Grande région (Ardenne en Belgique, Oesling au Grand-Duché de Luxembourg, Eifel en Allemagne et Vosges en France).

Les motivations étaient donc nombreuses pour réaliser un bilan de la présence de cette espèce dans les réserves naturelles que nous gérons...

Carte de répartition d'*Arnica montana*

Tirée de : Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne (Ptéridophytes et Spermatophytes). Version 1 (7/3/2006). Par J. Sainteny-Simon, avec la collaboration de Y. Barbier, L.-M. Delescaillie, M. Dufrêne, J.-L. Gathoye et P. Verté.

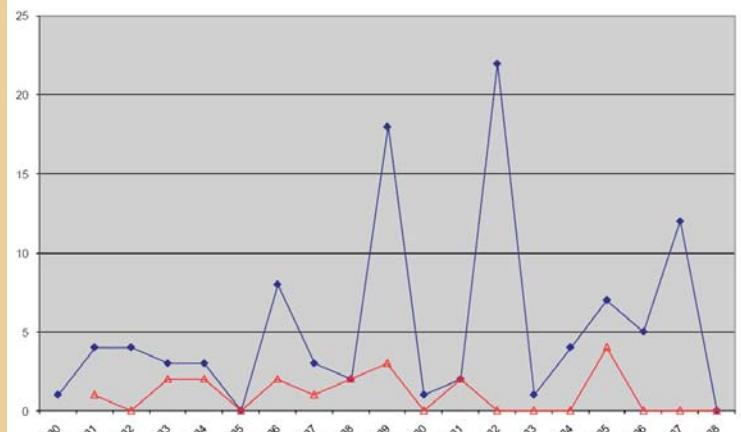
<http://biodiversite.wallonie.be/especes/ecologie/plantes/listerouge/fiche2.aspx?id=330>



La bibliographie disponible sur les réserves naturelles de l'association et les discussions avec les conservateurs/gestionnaires des sites nous ont permis d'identifier une trentaine de stations, réparties entre 21 réserves naturelles. Certaines d'entre elles sont très anciennes et imprécises ; d'autres concernent des découvertes plus récentes. Très peu d'informations sont disponibles à propos des tailles des populations. Dans de nombreux cas cependant, il semblait s'agir de très petites populations.

Historique

Pour une réserve naturelle cependant, nous disposons des données annuelles de comptage réalisé par le conservateur depuis le début des années 90. Deux populations d'arnica ont été suivies dans ce site. Le graphe ci-dessous montre que le nombre de tiges florifères y est très faible et fluctue grandement au cours des années. On ne constate pas vraiment de lien entre ces fluctuations et la période de gestion (fauche) ou la composition de la végétation. Le seul facteur qui semble avoir un effet est la météo de la fin du printemps. Si le temps a été assez sec durant cette période, les floraisons apparaissent souvent meilleures. Les stations d'arnicas concernées ici sont présentes dans une végétation qui relève du Molinion, sur des sols gleyifiés et si les semaines qui précèdent la floraison sont assez pluvieuses, le sol reste détrempé très longtemps, ce qui ne semble pas favorable à l'espèce. Dans des pelouses du Nardion plus sèches, il serait intéressant de voir si l'on observe de telles fluctuations.



Evolution du nombre d'arnicas en fleurs en deux stations d'une réserve naturelle Natagora entre 1990 et 2008.

Et en 2008...

D'une part, dans le cadre de l'étude menée à l'Université de Metz, 30 populations d'arnica de basse et de haute altitude ont été échantillonnées entre 2007 et 2008 sur l'ensemble de la zone d'étude (France, Allemagne, Luxembourg, Belgique). Parmi celles-ci, on compte plusieurs populations d'arnica situées dans les réserves naturelles Natagora. Pour chaque population, une feuille a été prélevée sur 20

plantes mères distinctes le long d'un transect de 20 mètres avec relevé des coordonnées spatiales de la plante. L'ADN des feuilles a ensuite été extrait en laboratoire, puis soumis à une AFLP (Amplified Fragment Length Polymorphism) à l'aide d'un séquenceur automatique (MegaBace 500). Cette analyse est basée sur l'utilisation de couples de marqueurs moléculaires aléatoires qui permettront l'établissement d'une matrice de données. Cette matrice sera alors soumise à une batterie de tests statistiques qui permettra d'établir le profil génétique de la plante. Ces informations serviront alors à une étude de génétique paysagère (voir encart), dont nous ne manquerons pas de vous reparler.



Relevé dans une population d'arnica.
Cliché G. Bottin

Petite description de la génétique paysagère

Les objectifs de la génétique de paysage sont de fournir des informations au sujet des interactions entre la composition paysagère et les procédés de micro évolution, comme les flux de gènes, la dérive génétique et la sélection.

La génétique paysagère apporte des données sur la sous-structure des populations à travers différentes échelles géographiques à un haut niveau taxonomique. Les deux étapes principales de la génétique paysagère sont la détection des discontinuités génétiques et la corrélation de ces discontinuités avec la géographie et les faciès environnementaux, tels que des barrières (par exemple des montagnes) (Manel et al. 2003).

Réf. : Manel S., Schwartz M.K., Luikart G. and Taberlet P. 2003. Landscape genetics: combining landscape ecology and population genetics. *TRENDS in Ecology and Evolution*, 18, 4, pp. 189-197.

Par ailleurs, en 2008, l'ensemble des stations d'arnica renseignées pour les réserves naturelles Natagora ont été recherchées et visitées. Des arnica en fleurs ont été trouvées en seulement 11 endroits. L'absence d'arnica en fleurs en 2008 ne signifie pas pour autant que l'arnica ait complètement disparu de la vingtaine d'autres sites. On le voit notamment dans le graphe ci-dessus, qui montre que pour les deux stations suivies depuis 1990, aucune arnica en fleurs n'a été observée en 2008. Cette situation s'était déjà présentée en 1995 aux mêmes sites. Néanmoins, l'absence de floraison indique que les populations, si elles n'ont pas disparu, ne sont plus suffisamment prospères pour produire des individus florifères annuellement.

Pour ce qui est des 11 stations observées en 2008, le nombre de tiges florifères* par station est extrêmement variable. La plus grosse population connue de nos réserves naturelles comptait 301 tiges florifères en 2008. Seules trois autres populations comportaient plus de 100 tiges florifères. Quatre populations se caractérisaient par moins de 10 tiges florifères... Au total, 913 tiges florifères d'arnica ont été comptées dans les réserves naturelles Natagora en 2008. Plus de 80% de ces tiges fleuries se concentrent dans 4 sites seulement !

* Il faut noter qu'on parle bien ici de tiges florifères. En effet, il est difficile d'estimer le nombre d'individus composant une population, étant donné que plusieurs tiges florifères proches peuvent appartenir à un seul individu.

La mise à sac d'une population

Dans une des principales populations d'arnica des réserves naturelles Natagora, située en région germanophone, nous avons malheureusement dû constater que la quasi-totalité des fleurs de la population avait été prélevée entre deux de nos visites sur le terrain. Un triste spectacle que ces tiges éteintes de leurs beaux capitules jaunes ! Et un mauvais coup porté à la reproduction de cette espèce en 2008 pour ce site... Il est évidemment impossible de placer nos sites sous constante surveillance et les chances de prendre un « pharmacien en herbe » la main dans le sac sont minces... Mais nous recommandons la vigilance aux conservateurs et gestionnaires des sites abritant cette espèce !



Tiges d'arnica dont tous les capitules ont été prélevés...
Cliché G. Bottin

Une situation qui réclame action...

La situation de l'arnica dans les sites prospectés n'est donc pas favorable : l'espèce n'a été retrouvée que dans un tiers des stations documentées... et il ne subsiste que très peu de populations avec un nombre élevé de tiges florifères. Gageons que le projet LIFE ciblant les nardaises (mais aussi tous les autres projets de restauration en Ardenne) permettra d'améliorer cette situation par ses différents travaux de restauration... Rendez-vous dans quelques années pour un nouveau bilan !

Nouveau visage pour les vallées ardennaises

Quelques enseignements tirés de projets en cours

Par Frédéric Degrave, Michaël Pontegnie et Christian Xhardze, avec la collaboration de Philippe Collas

Depuis de nombreuses années, notre association s'attèle à la réouverture d'une multitude de fonds de vallées enrésinés afin de leur rendre la richesse biologique qui les caractérise. Depuis la fin des années 90, différents projets ont vu le jour sur le territoire ardennais : Life-Nature, Interreg... Généralement co-financés par l'Europe et la Région wallonne, ces projets comptent parmi leurs principaux objectifs la restauration de milieux naturels typiques des vallées ardennaises. Cet objectif est notamment atteint via l'élimination des peuplements résineux (épicéa principalement) ayant progressivement remplacé les milieux d'origine. Nous vous présentons ici une synthèse des enseignements tirés de ces années d'expérience.



Berges de ruisseau 5 ans après coupe des épicéas.
Réserve naturelle de la Bellemeuse, Houffalize.
Cliché Frédéric Degrave

La plantation de résineux en zone alluviale entraîne plusieurs conséquences néfastes :



Bord de ruisseau enrésiné.
Cliché Michaël Pontegnie

- L'acidification des sols et des eaux de surface ;
- Une limitation de la quantité de lumière arrivant au sol avec pour conséquences :
 - Peu ou pas de végétation en sous-bois
=> érosion accrue des sols et des berges lors des crues et biodiversité très faible ;
 - Un ombrage et une diminution générale de la température des cours d'eau
=> diminution de la productivité du cours d'eau ;
- La libération d'une quantité importante de nitrates lors de la décomposition des rémanents après exploitation
=> eutrophisation et acidification du cours d'eau ;
- Une libération de particules fines du fait de l'érosion accrue et lors des traversées de ruisseau par les engins
=> colmatage des gravières et asphyxie du cours d'eau ;
- Des dégâts aux sols lors des exploitations => orniérage, tassemement et envahissement des coupes par le jonc épars.

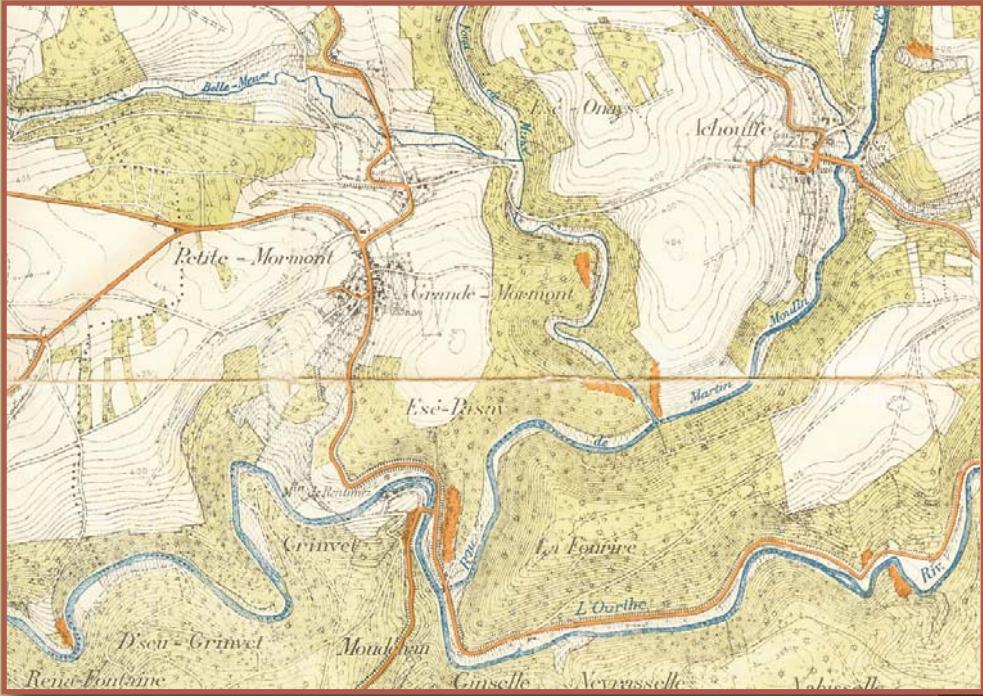
Il est important de noter qu'une grande part de ces conséquences est à attribuer au mode de sylviculture de l'épicéa (monoculture, faibles écartements, coupe à blanc) plutôt qu'aux propriétés intrinsèques de cette essence.

Depuis le Néolithique, l'homme n'a cessé de lutter contre la forêt. Avant cela, la Belgique était occupée à raison d'environ 85% de sa superficie par des milieux forestiers. Les efforts de défrichements ont fait progresser rapidement le pourcentage de milieux ouverts pour répondre aux besoins sans cesse croissants de notre espèce. Jusqu'à la fin du 19ème siècle, on peut résumer l'occupation du territoire de la façon suivante :

- ▶ Les pâtures et cultures étaient localisées à proximité immédiate des hameaux et villages ;
- ▶ En périphérie de ces zones agricoles s'étendaient les pâtures extensives (landes) ;
- ▶ Les forêts ne se trouvaient qu'au-delà de ces landes, souvent loin des habitations ;
- ▶ Les bords des cours d'eau étaient maintenus ouverts pour produire du foin, les prés de fauche étant souvent irrigués (pratique de l'abîssage).

Les anciennes cartes de l'Ardenne illustrent très nettement l'utilisation des fonds de vallées comme prés de fauche.

Dès la seconde moitié du 19ème siècle cependant, les terrains les moins productifs vont peu à peu être « valorisés » pour les besoins d'une population sans cesse croissante. La loi sur les défrichements du 25 mars 1847 constraint les propriétaires à rentabiliser tous leurs terrains. Les défrichements progressent et les cultures s'étendent sur les bonnes terres. Les terrains les moins productifs et les plus mal situés sont mis en valeur par la plantation de résineux, au détriment des landes, tourbières et autres « fagnes ». Essence robuste bien adaptée au climat, l'épicéa va connaître un succès retentissant et permettra, grâce aux multiples qualités de son bois, de créer des peuplements d'une grande valeur économique. Après la seconde guerre mondiale, c'est encore l'épicéa qui est utilisé pour reboiser les fonds de vallées abandonnés par l'agriculture moderne. Les prairies humides, morcelées et difficilement accessibles aux tracteurs, sont donc elles aussi progressivement enrésinées, dans un souci de rentabilité.



Occupation du sol en 1924, Ourthe orientale et affluents, commune de Houffalize.

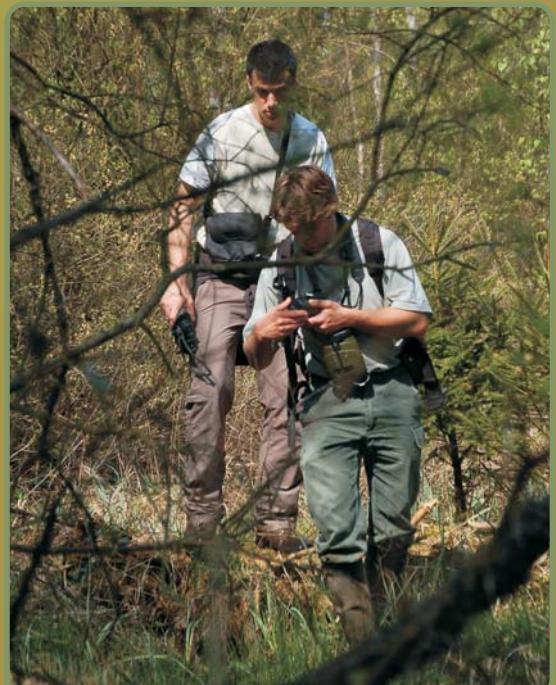
Evaluation de l'état de conservation et du potentiel de restauration

Etant donné les budgets importants nécessaires à la concrétisation des travaux, il est indispensable d'évaluer au départ les chances de retour à une situation favorable.

A ce titre, la consultation des cartes de l'affectation ancienne des terrains (consulter notamment : <http://patrimoine.met.wallonie.be/cartotheque/>) peut s'avérer intéressante. Cette étape, généralement oubliée, permet de définir le type de milieu que l'on peut restaurer. Une prairie de fauche pourra difficilement être recréée sur des terrains qui ont toujours été occupés par la forêt (absence de banque de graines d'espèces végétales typiques). Les cartes pédologiques peuvent également orienter les prospections de terrains et leur évaluation.

Etape essentielle, la prospection du terrain permet d'établir une cartographie des habitats en présence, de leur état de conservation et de leur potentiel de restauration. La présence ou l'absence d'espèces indicatrices (espèces rares et/ou typiques) est un excellent critère pour estimer le potentiel d'un terrain. La présence de secteurs jamais enrésinés et la proximité avec une zone en bon état de conservation sont évidemment d'autres facteurs décisifs.

Prospection sur des terrains en bon état de conservation.
Cliché Ch. Xhardez



Coupe des résineux

Généralement, la conversion de peuplements monospécifiques de résineux en milieux semi-naturels se fait par mise à blanc (coupe simultanée de tous les arbres). Cette étape, assez traumatisante pour le milieu, doit être menée avec grande précaution, sous peine de provoquer des dégâts irréversibles au sol et altérer gravement la capacité de réponse du milieu.

Ainsi, la réussite de la conversion d'une pessière en prairie humide ou en aulnaie marécageuse passe d'abord par la bonne conduite de l'exploitation. Aujourd'hui la majeure partie des exploitations est conduite de façon mécanisée.

L'abattage est réalisé à l'aide d'une tête-abatteuse sur bras hydraulique ou, de plus en plus rarement, par un bûcheron.

Si l'abattage mécanisé est plus rapide, il est aussi souvent moins soigné. Les souches laissées par une tête-abatteuse seront généralement plus hautes que dans le cas des coupes manuelles, ce qui impose parfois de recouper les souches après exploitation. Après abattage, les troncs sont ébranchés sur place, ce qui génère une quantité importante de branches. En zones humides, ces branches sont regroupées en layons qui sont utilisés pour permettre la circulation des engins d'exploitation. En imposant le déplacement des machines sur ces layons de branches, on limite la création d'ornières et le tassement des sols.



Epicéas récemment coupés.
Cliché Ch. Xhardez

Le débardage des troncs hors de la parcelle est sans doute l'étape la plus critique de l'exploitation. C'est en effet à ce moment que les dégâts au sol sont susceptibles d'être les plus importants. La circulation doit dès lors se faire impérativement sur les layons de branches pour réduire la compaction du sol due aux passages des engins chargés. Dans les cas extrêmes (milieux très humides, pentes fortes), un câblage des troncs pourra être réalisé. Cette technique donne les meilleurs résultats en treuillant les arbres entiers (non ébranchés). Toutefois, le surcoût engendré par ce type d'exploitation empêche sa généralisation.



Travail d'une tête abatteuse-ébrancheuse.
Cliché David Doucet



La création de layons de branches espacés d'une quinzaine de mètres a permis l'exploitation de cette parcelle extrêmement humide sans dégâts (Réserve de la Bellemeuse, Houffalize).



Le câblage des arbres entiers est une technique utilisée dans les fortes pentes ou dans les milieux très humides.
Cliché D. Doucet

Traitement des rémanents



Utilisation conjointe du tracteur et de la grue lors de l'andainage.
Cliché Ch. Xhardez

Après coupe des résineux, de nombreux rémanents d'exploitation jonchent le sol (branches, billons, grumes, ...). Afin de restaurer des milieux ouverts qui nécessitent une gestion par fauche ou pâturage, il convient de dégager le parterre de coupe de ces rémanents.

Plusieurs options sont alors envisageables et sont issues des techniques utilisées en sylviculture : le brûlage, l'andainage, la mise en tas et le gyrobroyeage. En sylviculture, le mode de traitement des rémanents sera défini en fonction de deux critères : la possibilité de replantation et le maintien d'un maximum d'éléments minéraux dans le sol, pour garantir sa fertilité. Lors de la restauration de milieux ouverts par contre, c'est principalement le mode de gestion ultérieur qui définira le type de traitement des rémanents.

La pratique du brûlage des rémanents étant interdite par le nouveau Code Forestier, nous ne nous étendrons pas sur cette méthode. Par ailleurs, le brûlage montre des limites : nécessité de regrouper les rémanents, risques de propagation du feu. Cette pratique a aussi un effet important sur le sol : libération rapide de nombreux éléments alcalins sous une forme très mobile, brusque augmentation du pH du sol, ... L'impact du brûlage s'apparente en fait sur plusieurs points à un chaulage.



Râteau andaineur monté sur un bras hydraulique.
Cliché Fr. Degrave

La localisation des andains est importante. Aussi est-il préférable de respecter quelques consignes :

- 1°) Les rémanents seront andainés prioritairement le long des limites naturelles de la parcelle (lisière, talus, bord de chemin...).
- 2°) Les andains seront toujours situés à bonne distance des cours d'eau, si possible hors du lit majeur, afin d'éviter que le cours d'eau n'emporte les rémanents en cas de crue. Les zones détrempeées seront évitées (limitation des risques d'apport d'éléments eutrophisants dans les milieux aquatiques). Si c'est possible, un tas de rémanents pourra être maintenu à une dizaine de mètres de la berge (refuges pour mustélidés,...).
- 3°) Dans les parcelles allongées, on créera des andains perpendiculairement à la vallée tous les 50 à 100 mètres, de façon à compartimenter la coupe en différents secteurs. Détail qui peut s'avérer important : ne pas oublier de laisser au minimum une ouverture de 3-4 mètres dans chaque andain afin de permettre la circulation d'un secteur à l'autre (ou pour le passage d'une future clôture).
- 4°) Enfin, lorsque l'on vise la réapparition d'une végétation liée à un substrat oligotrophe (landes à nard par exemple), on veillera à disposer les andains en aval de la zone à restaurer afin d'éviter un enrichissement du sol lors de la décomposition des rémanents (par percolation de l'azote notamment).

Par ailleurs, il est conseillé de laisser les andains se coloniser par les ligneux. Les haies et lisières ainsi reconstituées seront bénéfiques à de nombreuses espèces sédentaires ou de passage. Cela permettra aussi de créer des secteurs abrités du vent (microclimats favorables aux insectes par exemple).

Si l'on s'oriente vers la restauration de prairies de fauche, il est non seulement indispensable de dégager le terrain des branches mais aussi d'intervenir sur les souches qui empêchent le passage des faucheuses. La vitesse de décomposition des souches étant assez lente (plus de 10 ans), un fraisage (gyrobroyage) des souches (et rémanents) est généralement impératif. Notons que si le volume de rémanents est particulièrement important, il peut être intéressant de les andainer en bordure des parcelles avant de fraiser les souches. Le travail de fraisage est la plupart du temps réalisé grâce à un gyrobroyeur sur tracteur. Après fraisage, un certain nombre de morceaux de bois plus grossiers peuvent être encore présents sur le terrain. Un ramassage manuel de ces morceaux peut être envisagé, notamment en vue de créer des tas en bordure de parcelle.

Le fraisage étant une opération très perturbatrice pour le sol, certaines précautions devront être prises :

- Le fraisage ne sera pas effectué à proximité des berges, afin de ne pas les déstabiliser ou favoriser un apport de sédiments dans le cours d'eau ;
 - Les zones trop humides ou en bon état de conservation (ex. : trouées présentant encore une végétation herbacée intéressante) seront strictement protégées et constitueront des noyaux de recolonisation précieux, ainsi que des refuges pour la petite faune (insectes, micromammifères, herpétofaune, ...).

En plus de permettre un fauchage très rapide (dans les meilleures conditions après quelques mois), le travail superficiel du sol engendré par le fraisage permet la remontée et la germination des graines enfouies sous la litière forestière. En outre, ce travail permet aussi un certain nivellement du terrain. En d'autres termes, au lieu d'attendre la décomposition complète des souches (pouvant prendre 5 à 10 ans, voire plus), les surfaces fraîchées seront fauchables mécaniquement dès la saison qui suit le nettoyage de la coupe, accélérant la restauration et facilitant la gestion conservatoire future. Ces parcelles devraient aussi être éligibles plus rapidement aux primes agri-environnementales (obtention rapide d'une végétation de type prairial). Cette éligibilité constitue un atout pour la gestion récurrente future puisque ces parcelles s'avèreront beaucoup plus attractives pour les agriculteurs locaux.

Dans le cas d'une gestion future par pâturage, l'option de l'andainage est souvent retenue. L'andainage consiste à rassembler les rémanents en cordons linéaires ou en tas, à l'aide d'un râteau andaineur monté sur un tracteur ou le bras d'une pelleteuse. Ce mode de traitement des rémanents présente l'avantage de créer des tas de bois mort, utilisés comme refuge par de nombreuses espèces animales. L'andainage permet aussi un travail superficiel du sol (décapage dans certains cas), favorable à l'expression de la banque de graines. Ceci est parfois très spectaculaire, notamment dans les anciennes landes (germination de la callune, de diverses espèces de laîches).

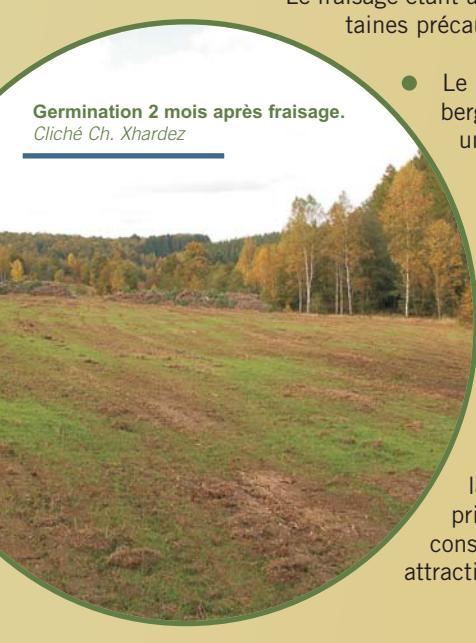


Germination de la callune dans les sillons tracés par l'opération d'andainage.
Cliché Jean-Luc Mairesse



Tracteur faisant les souches
Cliché Ch. Xhardez

Germination 2 mois après fraisage.
Cliché Ch. Xhardez



S'il parvient à pousser dans des terrains très pauvres en éléments nutritifs, l'épicéa ne supporte pas un sol gorgé d'eau en permanence. La plantation des résineux a donc souvent été précédée par la création de nombreux fossés de drainage en vue d'assécher les sols.

Dans ce cas, la restauration de prairies humides passe aussi par la restauration des conditions hydrologiques favorables. Concrètement, on distingue deux types d'intervention sur les fossés de drainage. Des « bouchons d'argile » (barrages) peuvent ainsi être créés de façon systématique sur le tracé des fossés. Cette action présente le double avantage de ralentir fortement l'écoulement de l'eau mais aussi de créer une multitude de petites mares très vite colonisées par la vie aquatique. Plus radicalement, on procède parfois au comblement complet de tout le drain. Cette méthode est généralement couplée à l'étrépage (décapage) des surfaces proches du fossé.

Par la même occasion, l'une ou l'autre mare pourra être créée (notamment sur les zones les plus dégradées par les travaux et par l'enrésinement, zone d'ornières par exemple). Les mares seront toujours de faible profondeur avec des berges en pente douce et des contours irréguliers (Voir l'article de Philippe Goffart dans l'Echo des Réserves N°5, pages 12-16).



Bouchage d'un drain en bordure de mégaphorbiaie.

Cliché Ch. Xhardez

Le bois-énergie, une solution pour éliminer les jeunes peuplements résineux ?

Sur certaines parcelles, les peuplements de résineux sont encore trop jeunes pour être commercialisables via la filière bois traditionnelle. Depuis plusieurs années, on voit se développer une alternative pour les bois de petites dimensions, qui ne peuvent être valorisés ni en papeterie ni comme piquets ou tuteurs, il s'agit de la filière bois-énergie. Les bois sont déchiquetés en plaquettes qui fourniront un combustible intéressant. Ces plaquettes, d'une taille homogène, peuvent en effet être stockées dans une grande citerne et alimenter une chaudière ou une centrale de cogénération via des systèmes automatisés.



Bois-Energie.
Cliché André Noiset (Combubois)

quatre fois inférieur à celui d'un travail manuel classique (débroussaillage). A Commandster, des saules ayant colonisé une prairie serviront également à produire du bois-énergie.

Dans un futur très proche, il est donc probable que beaucoup de jeunes peuplements (et dans certains cas les rémanents de coupe) pourront être éliminés via cette nouvelle filière. Ne l'oublions pas !

Les expériences acquises jusqu'ici montrent cependant que les coûts inhérents au traitement (déchiquetage) et au transport de cette matière restent souvent trop importants pour permettre d'allier restauration des milieux naturels et production d'énergie. Pour que l'opération soit rentable, il est nécessaire d'avoir des volumes de bois suffisants (et de bonne qualité), qui, de plus, ne devront pas être transportés sur des distances trop importantes.

Dans la réserve de Commandster par exemple, des épicéas d'une petite vingtaine d'années ont pu être éliminés à moindre frais grâce à l'intervention d'une société spécialisée dans la récolte de bois-énergie. Après la coupe, les arbres sont débardés entiers (branches et troncs) jusqu'au chemin le plus proche, où une déchiqueteuse les transforme en plaquettes qui sont ensuite acheminées vers une unité de cogénération proche (production simultanée de chaleur et d'électricité). Cette solution a permis le nettoyage complet du terrain à un coût

Sébastopol, une réserve qui se cultive !

Par Marie Etienne

D'une surface de plus de 45 hectares, la réserve de Sébastopol, près de Bouffioulx, au sud de Charleroi, compte actuellement 17 hectares de sarts agricoles dont plus de 9 ha de champs cultivés. Une grande partie de la réserve est en bail emphytéotique avec la commune de Châtelet, propriétaire des terrains. Lors la mise en réserve des terrains, et jusque fin 2007, l'ensemble des parcelles agricoles étaient cultivées de façon conventionnelle par l'agriculteur ayant le bail à ferme et occupant les parcelles. Depuis fin 2007, une gestion plus appropriée se met en place sur ces parcelles agricoles enfin libres de bail...

Un des grands objectifs de la gestion sur ces sarts agricoles est le développement du maillage écologique et notamment la capacité d'accueil pour la faune dans la zone agricole cultivée (haies, bosquet, zones refuges, zones non récoltées,...). La préservation des espèces messicoles en milieu calcaire cultivé en fait aussi partie.

Zoom sur les actions mises en œuvre dans les zones de cultures

Cliché Marie Etienne

En l'absence d'agriculteur bio dans la région, le choix de l'agriculteur gestionnaire s'est tout naturellement porté vers une personne impliquée dans la gestion des réserves depuis son plus jeune âge, Jean-Luc Feyers. Agriculteur sur la commune de Bouffioulx, son exploitation compte une trentaine d'hectares de prairies permanentes et quelques hectares emblavés de céréales. Le cheptel se compose d'une septantaine de bovins de race Blanc bleu et d'une septantaine de brebis. Ces moutons, de la race Entre Sambre et Meuse, pâturent déjà les lambeaux de pelouses calcaires de la réserve depuis plusieurs années.

Avec lui, une réflexion s'est engagée pour concilier les objectifs de protection de la réserve et ses revenus en tant qu'agriculteur. L'engagement dans un plan d'action agri-environnemental permet de soutenir cette gestion.

Les mesures agri-environnementales

Les primes agri-environnementales (MAE) sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'agriculteur choisit dans un « catalogue » les mesures qu'il applique à sa convenance sur les parcelles de son exploitation. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans et va au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Ces mesures reprennent, entre autres, la conservation des haies, arbres fruitiers, buissons, le fauchage tardif de prairies, l'installation de bandes enherbées en bordure de culture, le pâturage extensif, la conservation de prairies de haute valeur biologique...

Le plan d'action agri-environnemental, un soutien pour les agriculteurs prêts à s'engager pour la nature.

Parmi les mesures proposées, le plan d'action agri-environnemental propose un bilan environnemental complet de l'exploitation, en confrontant les pratiques actuelles en matière de produits phytosanitaires, de fertilisation, de gestion du paysage et de la nature, avec les enjeux du territoire. Présence de zone Natura 2000, de cours d'eau, de zones érosives, connectivité des zones naturelles, densité du réseau de haies, zones biologiques intéressantes, impact paysager des bâtiments... sont autant d'enjeux pris en compte dans le diagnostic.

Sur base de cette analyse et d'une visite complète de l'exploitation et du parcellaire, une série d'actions sont identifiées et discutées avec l'agriculteur, pour aboutir à un document final reprenant l'ensemble des actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme et leurs modalités d'application. Ce plan d'action est établi sur 5 années et donnera lieu à une évaluation annuelle avec une éventuelle adaptation en fonction de l'évolution de l'exploitation.

Les actions vont de la protection des cours d'eau, la gestion extensive de zones humides ou l'installation de tournières enherbées jusqu'à la plantation de haies et la création d'un verger en passant par la réflexion sur les pratiques en terme de fertilisation ou de traitement phytosanitaire.

Au-delà du respect des normes et des bonnes pratiques agricoles et la mise en œuvre ponctuelle de mesures agri-environnementales, le plan d'action est donc un outil très intéressant puisqu'il permet la mise en œuvre d'actions concrètes et ciblées, en fonction des enjeux locaux.

Vous voulez en savoir plus ?

www.natagora/MAE ou Marie Etienne : 081/830 336, marie.etienne@natagora.be



Prairies naturelles et haies sont deux éléments permettant à l'agriculteur de bénéficier de primes MAE.

Cliché M. Etienne

La zone cultivée couvre une surface totale de plus de 9 hectares. Agriculteur en conventionnel, un compromis a dû être trouvé pour maintenir une culture rentable pour l'agriculteur et en même temps compatible avec les objectifs d'une réserve naturelle.

La rotation proposée sur les terres cultivées est une culture de céréales pendant quelques années suivie de l'implantation de luzerne pendant 2-3 ans là où le sol n'est pas trop caillouteux. En effet, la présence de gros cailloux ne permet pas de faucher la luzerne sans faire de dégâts aux machines. Sur les zones trop caillouteuses, ce sera donc plutôt une féverole ou une autre légumineuse qui sera cultivée. L'avantage d'une culture de légumineuse est qu'elle permet un apport naturel d'azote dans le sol.

Les fertilisants et les herbicides sont limités au minimum dans les cultures de céréales, notamment par la sélection d'espèces de céréales extensives telle l'orge de printemps, moins exigeantes en azote et en fongicide.

Lors de la récolte des céréales, plusieurs zones en bordure de haies et de lisières forestières sont maintenues sur pied jusqu'à l'implantation de la céréale suivante. Lors de la fauche de la luzerne, des bandes de 3m sont maintenues non fauchées jusqu'en fin de saison pour permettre la floraison de cette espèce mellifère.

Un réseau de bandes aménagées, exploitées de façon très extensive, a également été installé sur la zone de culture. Cette mesure fait partie des mesures agri-environnementales (MAE) ; l'agriculteur reçoit donc une aide financière pour cultiver ces petites parcelles selon un cahier des charges bien spécifique. Aucune produit phytosanitaire et aucun fertilisant n'y est autorisé.

La carte ci-contre présente ce réseau ; plusieurs aménagements y sont installés :

- En bordure de bois et orienté nord, implantation d'une tournière enherbée : c'est une zone tampon semée d'un mélange de graminées et de légumineuses. Elle est fauchée chaque année après la mi-juillet, avec maintien de 2 mètres de bande refuge non fauchée.
- Comme zone de liaison entre un massif boisé et un fourré, implantation d'une « Beetle bank » : c'est une bande non exploitée de hautes herbes pérennes de 3 mètres de large, telle un ourlet herbeux ou un bord de chemin. L'objectif de cet aménagement est de fournir des zones de nidification et de refuge pour la petite faune mais elle constitue également, comme son nom l'indique, un réservoir d'auxiliaires de cultures.



La beetle bank représente une source de nourriture pour les oiseaux en hiver et attire les insectes en été.
Cliché M. Etienne

- En bordure de la « beetle bank », implantation d'une bande de culture annuelle : c'est une parcelle sur laquelle on sème chaque année au printemps un mélange qui ne sera pas récolté en hiver. Elle représente une source de nourriture pour les oiseaux en fournissant de graines pendant la période hivernale et en attirant les insectes en période estivale. Elle est par exemple composée d'un mélange de différentes céréales en association avec de la caméline ou du sarrasin, ou d'un mélange d'autres plantes annuelles comme la phacélie, le chou fourrager, le lin, etc.

- En bordure de bois, orienté est/sud-est, implantation de bandes de céréales extensives : ce sont des bandes semées annuellement de céréales et non récoltées. La céréale est implantée de préférence au printemps et est maintenue sur pied tout l'hiver, fournissant une source de nourriture pour les oiseaux. Un autre objectif de cet aménagement est de favoriser la flore messicole, notamment sur sol calcaire comme c'est le cas à Sébastopol.

La surface des bandes aménagées financées par les primes agri-environnementales est limitée à 9% de la superficie sous labour de l'ensemble de l'exploitation, ce qui représente dans ce cas-ci 0,8 ha (9% des 9 hectares de surface cultivée de la réserve naturelle), plus quelques ares récupérés sur les autres parcelles en culture de l'exploitation. A l'avenir, l'agriculteur s'est engagé à installer en priorité de nouvelles bandes aménagées dans la réserve naturelle s'il récupère des terres de cultures ailleurs au sein de son exploitation.

Sébastopol, une réserve multi-facettes...

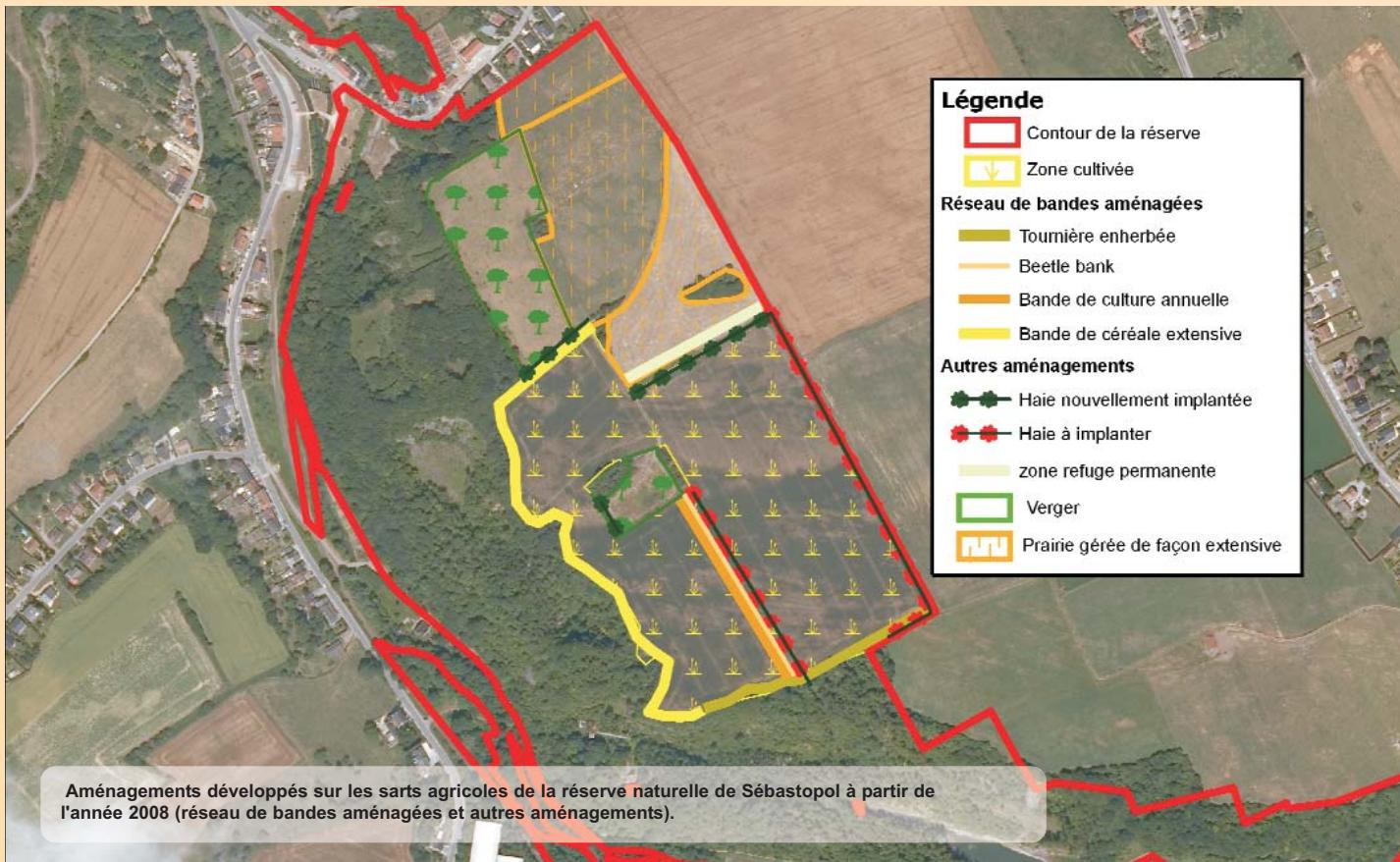
En même temps que la réflexion sur la gestion des cultures, l'ensemble du plan de gestion de la réserve naturelle a été revu et le dossier d'agrément est en voie d'être déposé.

Plusieurs haies ont récemment été implantées, avec le maintien de zone refuge permanente à leur pied, d'autres sont prévues dans les années à venir. Les deux vergers et les prairies permanentes sont gérées extensivement par pâturage par des moutons ou par fauche tardive avec maintien de bandes refuges.

A côté du développement du maillage écologique sur les sarts agricoles, un autre grand objectif identifié est la conservation et le développement d'une diversité de milieux calcaires ouverts (pelouses calcaires, rochers calcaires, ...) et leurs espèces associées. L'option de gestion choisie ici est le pâturage par les moutons Entre Sambre et Meuse accompagné d'interventions manuelles en période hivernale.

Les nombreuses activités de gestion et les balades guidées organisées par des bénévoles, ainsi que le traditionnel barbecue annuel contribuent à assurer un rôle important dans une approche de découverte de la nature et de sensibilisation du public aux enjeux de la conservation de la nature.

Contribuer à la conservation d'un site de grand intérêt patrimonial (ancien four à chaux, anciennes carrières) et maintenir l'intérêt paysager dans une zone pauvre en nature est également un des objectifs de gestion.



La réserve naturelle de Sébastopol

Véritable havre naturel en périphérie de Charleroi, la réserve de Sébastopol présente une mosaïque de milieux diversifiés issus principalement des activités d'extraction qui ont eu lieu dans ce massif calcaire au cours des siècles. Pelouses calcaires et milieux associés tels que rochers et éboulis calcaires, ancienne carrière aux parois abruptes, chênaie et hêtre calcicoles, prairie de fauche mésophile, étang, rives de cours d'eau... contribuent à la richesse de ce site. On y trouve également de nombreuses cavités telles des grottes, mais aussi d'anciens fours à chaux ou des bâtiments d'exploitation abandonnés.

Grâce à la détermination des bénévoles de la commission de gestion et à une collaboration avec la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, plusieurs hectares de sarts agricoles récemment ajoutés à la réserve, se sont transformés en un vaste verger accueillant de vieilles variétés locales de pommiers à haute tige.

Vu la diversité des milieux rencontrés, le site présente une richesse botanique et faunistique très importante. Parmi les plantes les plus intéressantes, on notera la scolopendre, l'ophioglosse, l'orobanche pourprée, le rosier rouillé, la fétuque des rochers, l'erythrée petite centaurée, la gesse sans feuilles, ainsi que plusieurs espèces d'orchidées. Plus de 100 espèces de champignons y ont également été recensées.

La faune n'est pas en reste puisque l'on y trouve de nombreuses espèces, de la minuscule musaraigne carrelet à l'imposant sanglier, en passant par le muscardin, le lérot, les petits mustélidés ou quelques chauves-souris. L'orvet, la salamandre, le crapaud accoucheur, le lézard vivipare mais aussi le lézard des murailles fréquentent le site. Outre de nombreux papillons, les caloptéryx vierge et éclatant virevoltent dans l'air. Enfin, de nombreux oiseaux y ont trouvé un gîte accueillant, tels le martin pêcheur, le cincle plongeur, la tourterelle des bois, le pic vert ou la fauvette babillard. D'autres s'y arrêtent plus épisodiquement, tels le merle à plastron, le tarier des prés ou encore le hibou grand duc et plus récemment le faucon hobereau.

Rochers, éboulis calcaires et parois abruptes constituent quelques facettes des multiples milieux rencontrés dans la réserve naturelle de Sébastopol.
Cliché Franck Hidvégé



Bon anniversaire, la Cussignière !

Virton, le 11 octobre 1968, Bruno Petrement, un jeune pharmacien passionné par l'étude des oiseaux, se rend chez le notaire Culot. C'est en effet ce jour qu'est signée la première acquisition de terrains (un peu plus de 14 hectares) qui vise la protection de plusieurs couples de busards cendrés installés sur le site de la Cussignière à Baranz. La première réserve naturelle par acquisition de terrains de l'association RNOB, « Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique » était née.

Par Stéphane Bocca



Panneau d'accueil...
Cliché R. Dujardin

la fin des années septante, période qui correspond à une forte diminution des effectifs de l'espèce dans les plaines de Lorraine française. Mais le marais de la Cussignière ne se limite pas à la nidification des busards. Depuis son abandon par l'agriculture, la nature a pu s'y exprimer librement et donner naissance à des habitats rares et précieux comme diverses aulnaies alluviales, des caricaies et une mégaphorbiaie qui occupe la partie centrale du marais.

Le grand atout de la réserve reste son avifaune très diversifiée : le râle d'eau y connaît une de ses plus importantes densités en Région wallonne, la plupart des espèces de fauvettes aquatiques présentes dans le pays y ont un jour niché, tout comme des espèces prestigieuses des milieux ouverts comme les Pies-grièches écorcheur et grise, le Bruant des roseaux et le Torcol fourmilier. Les boisements marécageux ont pour hôte le Pic épeichette mais aussi une forte densité de notre meilleur chanteur nocturne, le Rossignol philomèle. En périphérie du marais, des prairies maigres de fauche ont pu être acquises par la suite et permettent d'augmenter la biodiversité et la capacité d'accueil du site mais aussi d'amortir d'éventuels effets de l'agriculture plus intensive présente autour du site. Ces prairies sont gérées de manière extensive par plusieurs agriculteurs locaux qui bénéficient des aides agri-environnementales.

Vers la fin des années 80, un problème majeur se pose pour le marais de la Cussignière. Son assèchement risque bien de lui faire perdre son statut de principale zone humide de Gaume. Une déviation du ruisseau alimentant le marais a été creusée à l'entrée de la partie basse du site. Celle-ci réduit fortement le débit du Coulmy et par conséquent empêche l'inondation printanière du site. Après plusieurs années de sécheresse, les saules envahissent peu à peu le site qui se referme et devient moins attractif pour l'avifaune. Cette situation durera jusqu'au début des années 2000, moment où un plan de gestion et des moyens pour le mettre en œuvre sont disponibles grâce au projet Life « Restauration de complexes marécageux en Lorraine belge ». Un des objectifs lié à ces moyens était la sauvegarde d'un noyau de population du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*). Le marais constituait pour ce papillon, un de ses derniers habitats originels, à savoir une population de Grande Patience d'eau (*Rumex hydrolapatum*) qui lui sert de gîte et de couvert. Cette plante ayant besoin d'une fluctuation de la nappe d'eau, il était essentiel de rétablir le régime hydrique du site. En 2001, une grande partie des boisements qui ont colonisé le marais sont coupés et brûlés.

Un caillebotis en planches permet aux promeneurs de traverser le marais à pieds secs.
Cliché Rudi Dujardin

A quelques semaines près, nous fêtons donc le quarantième anniversaire de la réserve naturelle du marais de la Cussignière. Si cette acquisition constitue l'une des plus anciennes pour l'association, l'intérêt biologique du lieu est lui assez récent. Situé aux confins de la commune de Musson et à cheval sur la frontière franco-belge, le site était autrefois exploité par la technique de l'abîssage. Un moine situé sur le ruisseau frontalier du Coulmy, permettait d'amplifier l'inondation naturelle et printanière du site qui contribuait à l'enrichissement naturel du sol par les alluvions. Ces prairies amendées naturellement étaient fauchées manuellement par plusieurs familles des environs qui utilisaient le foin pour nourrir le bétail ou comme litière. Dans les années cinquante, la mécanisation de l'agriculture change la donne et le site se modifie selon l'équation désormais classique : tracteur + prairie humide = abandon.

C'est tout bénéfice pour des espèces comme le Busard cendré qui s'installe dans le

marais dès le début des années soixante. On y comptera jusqu'à 9 couples en 1967, année qui a connu les effectifs maximum en Lorraine belge. Cette espèce sera présente sur le site jusqu'à



Le bruant des roseaux.
Cliché Stéphane Bocca

Vue de la réserve naturelle.
Cliché R. Dujardin

Lors de l'été 2003, particulièrement chaud et sec, des travaux hydrauliques peuvent être mis en œuvre afin de restaurer un débit suffisant dans le ruisseau du Coulmy et permettre de la sorte l'inondation printanière. Dès l'hiver 2003-2004, une lame d'eau recouvre à nouveau la partie centrale du marais et ce jusqu'à l'été suivant.

Parallèlement à ces travaux de restauration hydrique, un caillebotis en planches est installé. Il permettra aux promeneurs de traverser le marais à pieds secs et d'effectuer une boucle transfrontalière de 4 kilomètres en empruntant la voie de chemin de fer désaffectée côté français. Ce parcours a beaucoup de succès et certains locaux l'arpentent quasi chaque jour en été. Enfin, le projet Life permet d'acquérir les dernières enclaves et extensions possibles pour arriver à une surface de plus de 42 hectares protégés. Le site a maintenant retrouvé son faciès d'antan et quelques espèces d'oiseaux l'ont remarqué et s'y sont réinstallées. C'est ainsi qu'en 2006, le phragmite des joncs est revenu sur le marais.

Cerise sur le gâteau (d'anniversaire), une Locustelle luscinioïde, un passereau normalement inféodé aux grandes roselières, est restée cantonnée tout ce printemps comme pour saluer les 40 ans de la vénérable Cussignière !

On ne pourrait pas parler de cet anniversaire sans évoquer tout le travail réalisé par les bénévoles qui se sont succédés depuis ces temps anciens. Fauche, réalisation d'un caillebotis à la main, coupe des ligneux ont permis à la réserve naturelle de passer les années tout en conservant sa richesse biologique.

Merci à Bruno, Julien, Joseph, André, Marc, Philippe et les autres qui ont œuvré de 1968 à aujourd'hui pour que vive le marais de la Cussignière !



La locustelle luscinioïde
Cliché S. Bocca

Les Brèves

Par Gaëtan Bottin, Vincent Swinnen, Philippe Collas

Entre Ardenne et Lorraine

Le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, territoire situé à la croisée entre Lorraine et Ardenne, à la frontière avec le Grand Duché, recèle de petits joyaux naturels qui méritent qu'on s'y attarde.

En 2008, dans le cadre d'une convention entre le Parc Naturel et Natagora, des plans de gestion ont été établis pour 4 carrières d'intérêt biologique situées sur le territoire du Parc. Ce travail a permis de découvrir ou de confirmer la présence dans ces sites de nombreuses espèces de grand intérêt biologique, qu'il s'agisse de populations de cotonnière naine ou de jasione des montagnes dans une carrière ardennaise de grès et quartzophyllades ; ou de la présence de la botryche et de la coccinelle à 24 points dans une carrière de grès calcarifères jurassiques. Pour les sites les plus intéressants, les possibilités de protection sont à l'étude, en collaboration avec le Parc Naturel et la commune d'Attert.

Notre travail dans la région fut également l'occasion de redéfinir le plan de gestion de la réserve naturelle du marais de Grendel. Ce petit marais fait l'objet depuis 1996 d'un bail emphytéotique entre la commune d'Attert et nous. Hébergeant un complexe diversifié de prés humides (molinaies alcalines, bas-marais acides, mégaphorbiaies, magnocaricaies, roselières, ...), le site voit plusieurs espèces animales de grand intérêt s'y reproduire : cuivré de la bistorte, rousserolle effarvatte, bruant des roseaux, conocéphale des roseaux, etc. Petit, isolé, très humide et difficile d'accès, le site n'est pas facile à gérer, mais il bénéficie depuis plusieurs années de la motivation du groupe des « Junior Rangers » du Parc Naturel (récompensés du Lézard d'Argent à l'occasion du Prix Raîne 2007 pour leur travail au sein d'un autre site). Le marais de Grendel fait également partie des sites concernés par le projet LIFE+ « Papillons », qui vient tout juste de démarrer !



Floraison printanière de populage des marais à Grendel.
Cliché G. Bottin

Depuis quelques temps déjà, des gestions sporadiques étaient entreprises en semaine pour compléter les travaux réalisés lors de nos chantiers du week-end. Ceux-ci ne suffisent malheureusement pas toujours à assurer l'entretien ou l'aménagement de nos sites, toujours plus nombreux et toujours plus vastes.

Composé de retraités, pré-retraités, personnes temporairement sans emploi,... un petit noyau de gestionnaires chevronnés s'est progressivement créé. Lors de la saison propice (septembre à mars), celui-ci a donc décidé de réaliser une demi-journée de gestion par semaine.

Ce système de gestion "à la carte" permet donc d'utiliser au mieux le temps libre de chacun et ainsi de faire progresser nettement la gestion des réserves locales. De même, le matériel de gestion tourne plus régulièrement et sa rentabilité s'en trouve donc également améliorée.

Ce groupe permet également de former pratiquement à la gestion des étudiants en stage ou encore d'intégrer des jeunes ou des adultes devant effectuer des peines alternatives. Il n'est donc pas rare de se retrouver ainsi régulièrement à 7 ou 8 personnes pour l'une de ces gestions, chiffre souvent très difficile à atteindre lors des chantiers de week-end.

Ces gestions se tiennent principalement dans la Basse Haine et à Harchies, mais des coups de mains ponctuels pourront également être donnés dans d'autres réserves naturelles en cas de nécessité. Ces activités se déroulent régulièrement le lundi, mais d'autres jours peuvent parfois être utilisés.

Si vous ou vos connaissances pourriez être intéressés à rejoindre ce groupe particulièrement motivé, n'hésitez pas à contacter Vincent Swinnen (au 065/75.54.75) !



L'équipe des gestionnaires bénévoles.

Cliché Vincent Swinnen

Le Projet Life « Borstgrasrasen », quoi de neuf... ?



Les terrains acquis sur le site de Glain sont principalement des fonds de bois exploités il y a peu et qui présentent un très beau potentiel de restauration. Des faciès typiques de la nardaise sont présents localement.

Cliché Philippe Collas

Ce nom ne signifie sans doute pas grand-chose pour beaucoup de personnes, si ce n'est pour nos amis germanophones qui comprendront tout de suite qu'il s'agit du projet que nous menons depuis octobre 2006 sur le thème des pelouses à nard. Ce milieu, jadis fréquent dans nos régions, ne subsiste malheureusement plus aujourd'hui que sous la forme de petits lambeaux dans certaines vallées ardennaises.

Mené en partenariat avec les luxembourgeois de la Fondation Hellef Fir d'Natur et d'autres associations sœurs allemandes dont Naturlandstiftung Saar (Porteur de projet), il se terminera le 30 septembre 2010. L'objectif principal est la préservation et la restauration des pelouses sèches et des nardaises. Au programme donc, des travaux de restauration (en cours depuis plusieurs mois) comme du déboisement, de l'étrépage, du fraisage, la mise

en place de gestion par pâturage, ... et comme c'est généralement le cas dans ce type de projet, des achats de terrains.

En ce qui concerne ce second volet, le projet a fait durant ces 3 derniers mois une progression fulgurante avec la concrétisation de 2 beaux achats dans les régions de Vielsalm et Bertogne. Le premier concerne un ensemble de près de 11 hectares dans le voisinage immédiat de notre réserve naturelle de Glain, dans le bassin de la Salm. Le second achat concerne un nouveau site dans le bassin de l'Ourthe orientale, lancé dans le cadre de ce projet près du village de Compogne, et où un bloc de près de 9 hectares a pu être acquis.



L'achat mené sur le site de Compogne est constitué de prés de fauches maigres, de prairies humides abandonnées à bistorte, de prés mésophiles à nard et genêt d'Angleterre, ...

Cliché Ph. Collas

Cette feuille de contact est une publication du département Conservation de Natagora.

Tél. : 081/830.570 – Fax : 081/830.571 - @ : info@natagora.be – Site internet : <http://www.natagora.be>

Editeur responsable : Joëlle Huyscom, rue du Wisconsin, 3 – 5000 Namur

Rédaction : Gaëtan Bottin (081/830.339 ; gaetan.bottin@natagora.be)

Mise en page : Rudi Vanherck – Impression : Imprimerie Chauveheid, Stavelot

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Yves Baugnée, Stéphane Bocca, Gaëtan Bottin, Benoît Chermann, Philippe Collas, Marie Etienne, Frédéric Degrave, Marie-Elisabeth Mahy,

Tiphaine Maurice, Michaël Pontegnie, Elise Poskin, Serge Rouxhet, Benoît Sottiaux, Vincent Swinnen, Rudi Vanherck, Christian Xhardez.

Nous tenons également à remercier pour leurs photographies : David Doucet, Rudi Dujardin, Franck Hidvégéi, Jean-Luc Mairesse, André Noiset, Jean-Pierre Pigeolet,

Julien Taymans.